



**COMPTE-RENDU COMITE DE PILOTAGE  
SITE NATURA 2000 DE LA VALLEE DU REGINU  
Le 9 décembre 2016  
Au château Malaspina à Belgodere**

**Participants :**

<b>Nom</b>	<b>Structure</b>	<b>Mail</b>	<b>Diffusé</b>	<b>Présent</b>
M CECCHI	Sous-préfet de Corte	sp-corte@haute-corse.gouv.fr	x	
Lionel MORTINI	CC5P	Lio.mortini@gmail.com	x	x
A-M MOSCONI	CC5P	am.mosconi@cc-5-pieve.fr	x	
Jean-Louis MASSIANI	CC5P	Jl.massiani@calvi.aeroport.fr	x	
Tamara LANGOUX	CC5P	natura2000cc5p@gmail.com	x	x
Sophie EYHERABIDE	DDTM 2B	sophie.eyherabide@haute-corse.gouv.fr	x	x
Gérard CHUINE	Mairie Feliceto	Gerard.chuine@orange.fr	x	
Roxane BARTHEMEY	Mairie Sant Antonino	mariesantantonino@wanadoo.fr	x	
Audrey HONOREZ	OEHC	a.honorez@oehc.fr	x	
Pierre POLI	CCBVIR - SRDB	pierre.poli@cpam-bastia.cnamts.fr	x	x
Alain COLOMBANI	CCBVIR Chemin de randonnée	Alain.colombani@wanadoo.fr	x	x
Gilles FAGGIO	CEN Corse	gilles.faggio@cen-corse.org	x	x
Sébastien LECCIA	OEC	leccia@oec.fr	x	
José SAULI	CC5P - OEHC	josesauli@orange.fr	x	
Jeanne LANZALAVI - GUIRONNET	Mairie d'Occhiatana	Ghjuvanna.lanzalavi@orange.fr	x	x
Gwenaëlle BALDOVANI	OEC	Gwenaelle.baldovini@oec.fr	x	
Bruno VINCENTELLI	OEC	Bruno.vincentelli@oec.fr	x	x
Olivier FRANCESCHINI	CCBVIR	olivierccbir@orange.fr	x	
Philippe TOMASI	ODARC	Philippe.tomasi@odarc.fr	x	
Virginie VINCENTI	DREAL	Virginie.vincenti@developpement-durable.gouv.fr	x	
Pierre-Marie MANCINI	Mairie Costa	Mairie.costa@wanadoo.fr	x	
Stephane ORSONI	Mairie Occhiatana	occhiatana@wanadoo.fr	x	
Ange-François VINCENTELLI	Mairie Santa Reparata	Mairie.santareparata@wanadoo.fr	x	x
Jean-François POLI	Mairie Speloncato	Commune.speloncato@orange.fr	x	
Pierre-Baptiste MAESTRACCI	Mairie Ville-di-Paraso	Mairie.ville.di.paraso@wanadoo.fr	x	
Bernard RECORBET	DREAL	Bernard.recorbet@developpement-durable.gouv.fr	x	
Jean-Marcel VINCENTI	Chambre agriculture 2B	Cda2b-ile.rousse@wanadoo.fr	x	
Michael CROPANESE	CTC	Michael.cropanese@ct-corse.fr	x	



## **ORDRE DU JOUR**

- Introduction par M. le Président de la CC5P, Lionel MORTINI
- Rappel sur le site et changement d'animatrice,
- Bilan de l'animation 2016,
- Perspectives d'actions 2017,
- Questions diverses

## **INTRODUCTION: CONTEXTE ET CHANGEMENT D'ANIMATRICE**

La séance a débuté à 9h45.

M. Lionel MORTINI a ouvert la séance en faisant un point sur la situation actuelle « transitoire » du fait de la toute proche et future fusion au 1er janvier 2017, des deux Communautés de communes - CCBVIR : Communauté de communes du Bassin de Vie de l'île Rousse et CC5P : Communauté de communes Cinque Pieve. L'année 2017 sera donc un année transitoire et charnière.

M. le Président a souligné que dans le contexte actuel la visibilité sur les actions à venir reste actuellement encore « floue », mais qu'aucune « restriction » n'avait été observée concernant « l'outil Natura 2000 » dans les discussions entre les 2 Communautés de communes.

M. MORTINI nourrit l'ambition de développer un « Pôle environnemental », depuis longtemps. Avec la fusion ce pôle prendrait tout son sens.

M. Pierre POLI, élu à la CCBVIR, a appuyé ce propos, en rappelant qu'il serait au bénéfice des 22 futures communes fusionnées de développer ce type de pôle, notamment au vu des richesses environnementales dont dispose le territoire dans son ensemble.

M. Lionel MORTINI a rappelé le changement d'animatrice, du fait d'un coût salarial précédemment trop élevé et actuellement possible dans le cadre d'un contrat aidé. La mission « Natura 2000 » est désormais sous la responsabilité de Melle Tamara LANGOUX.

## **BILAN DE L'ANIMATION 2016**

Un bilan sur les actions 2016, réalisées ou en cours, a été fait (cf. Présentation), notamment :

- L'inauguration de : A Casa di Losari,
- Le 6<sup>ème</sup> séminaire « Milan royal » à Olmeta di Tuda,
- La sensibilisation auprès des scolaires dans le cadre des activités périscolaires,
- La veille écologique sur le site et notamment le suivi Milan avec le CEN,



- L'action « Per U Reginu », avec l'évacuation des déchets sur les rives de Codole,
  - La seconde lettre d'information Natura 2000, en attente de parution en début d'année 2017, après la fusion des 2 Communautés de communes.
- **Action « Per U Reginu » : évacuation des déchets sur les rives de Codole**

M. Pierre POLI, également Président de la Fédération de Pêche de Balagne, a exprimé sa reconnaissance quant à la bonne dynamique mise en marche grâce à l'association « Vallée de Palazzi » dans le cadre de l'opération « Per U Reginu », et la collaboration efficace avec l'OEHC - l'Office Equipements Hydrauliques de Corse.

Il ajoute que l'opération se poursuit : l'association est en attente d'une délibération municipale pour la mise en place de barrières permettant de limiter et contrôler les accès.

- **« Préserver l'équilibre paysager du site »**

Bruno VINCENNELLI, de l'OEC - Office de l'Environnement de Corse, est intervenu pour faire un point sur l'état d'avancement des contractualisations des MAEC (Mesures Agro Environnementales Climatiques) à enjeux liés au pastoralisme sur le territoire. Il précise que les MAEC à enjeux « eau » sont gérées par un autre service de l'OEC.

La vallée du Reginu compte 80 exploitations agricoles dont 47 unités d'élevage. Dans le cadre de la précédente programmation MAET (Territorialisée) 2008/2012, 21 contrats, soit 366 hectares, avaient été contractés, mobilisant 300 000 euros.

Sur l'actuelle programmation des MAEC 2014/2020, 3 MAEC ont été contractées, concernant 126 hectares, exclusivement sur des exploitations de bovins et ayant déjà nécessité l'engagement de 115 000 euros.

Il y a actuellement en portefeuille 18 demandes MAEC. M. VINCENNELLI a par ailleurs rappelé que dans le cadre de la nouvelle programmation, l'ODARC - l'Office de Développement Agricole et Rural de Corse est service instructeur et qu'à présent l'OEC assure exclusivement, « le service technique » de mise en place des MAEC (diagnostic de l'exploitation). Pour information, 15 millions d'euros sont mobilisables pour l'ensemble de la Corse, soit 5 millions de plus que l'année passée.

M. VINCENNELLI ajoute que 2300 courriers d'information relatifs à cette nouvelle programmation ont été adressés par l'ODARC à tous les agriculteurs de Corse en septembre 2015, pour seulement 600 réponses. Il s'interroge sur ce « non-intérêt », peut-être dû à la crainte de contrats trop restrictifs. Il trouverait intéressant d'établir « une évaluation des contractualisations » mais reconnaît ne pas avoir le temps de la réaliser. Il émet l'idée que ce point puisse être « éclairé » à plus petite échelle, par la chargée de mission, notamment dans le cadre de ses sorties terrain. Celle-ci intégrera à son bilan d'animation la cartographie, le nombre, le type et le montant des MAEC contractualisés.



Bruno VINCENNELLI de l'OEC a par ailleurs, émis une interrogation quant à la définition des périmètres des zones de protection (type Natura 2000 ou autre) et la question de leur demande d'extension. M. VINCENNELLI assure le relais des interrogations des agriculteurs et éleveurs qu'il est amené à rencontrer pour la contractualisation des MAEC dans la vallée d'Aregno. En effet, il rappelle que ces derniers ne se trouvant pas en zone Natura 2000, sont par conséquent moins prioritaires que les éleveurs du Reginu pour la contractualisation des MAEC, selon les critères établis par l'OEC. Cependant, ils sont les premiers à s'en interroger du fait de la forte présence du Milan dans la vallée d'Aregno.

Gilles FAGGIO du CEN – Conservatoire d'Espaces Naturels de Corse, rappelle qu'un « dortoir » (zone de regroupement des Milans avant la nuit, de novembre à février) de plus de 10 individus constitue un élément constitutif pour un classement en ZNIEFF. Néanmoins, ce seul critère ne peut suffire pour une création. Aussi, Bruno VINCENNELLI réfléchit à intégrer le critère « dortoir » dans les critères de hiérarchisation des demandes MAEC.

Sophie EYHERABIDE de la DDTM - Direction Départementale des Territoires et de la Mer, en réponse à la question soulevée sur les périmètres Natura 2000, rappelle que la position du Ministère de l'écologie sur ce point est la stabilisation du réseau terrestre (modifications ou extension à la marge). Actuellement le réseau Natura 2000 se concentre prioritairement sur la désignation des sites Natura 2000 marins au large. De plus, la désignation comme l'extension d'un site, nécessite l'accord des communes, ce qui n'a pas toujours été évident (d'où certains périmètres disjoints ou limités que nous pouvons constater aujourd'hui).

#### - « Préserver les zones de nidifications du Milan royal »

Pour rappel, cette fiche action est assurée au travers du partenariat CC5P/CEN Corse. En effet, celui-ci assure depuis maintenant plus de 3 ans le suivi du Milan royal sur la ZPS - Zone de Protection Spéciale, du Reginu.

Le Milan royal fait l'objet d'un Plan National d'Action - PNA (dont l'actualisation est en cours au niveau national) ce dernier est animé en Corse par le CEN. Au titre du PNA, la population des Milans de la ZPS du Reginu fait partie d'une des 30 « population échantillon » en France (avec pour la Corse, également un site pilote sur Ajaccio).

Dans ce cadre, le CEN assure le suivi de l'évolution des populations de Milans ; avec notamment le recensement exhaustif annuel de l'effectif reproducteur (nicheurs possibles, probables, certains) avec cartographie des nids et des territoires.

Ce travail participe à apporter des connaissances supplémentaires sur le patrimoine naturel du site (poursuivre la veille écologique) mais également à suivre et évaluer l'efficacité des mesures de gestion mises en œuvre dans le cadre de DOCOB.

Le CEN a transmis une carte à l'animatrice avec « les 40 secteurs prioritaires » où se concentre le suivi. Ces zones étant très fréquemment utilisées pour la nidification, au-delà du suivi, le travail de l'animatrice consiste à sensibiliser tout particulièrement les propriétaires et usagers présents sur ces secteurs.



Des courriers sont annuellement adressés aux propriétaires rappelant la présence de nids sur leurs parcelles. Il est primordial d'en informer également les exploitants, car l'information n'est pas toujours relayée du propriétaire à son exploitant.

Gilles FAGGIO rappelle que les Milans peuvent changer de nids d'une année sur l'autre. Sur la vallée, ils nichent à 80% dans des chênes verts (plus ponctuellement dans des chênes lièges ou des oliviers) et leur territoire s'étend sur 1 à 3 hectares autour du nid.

M. Pierre POLI demande des précisions sur les déplacements des oiseaux : il souhaite connaître les dispositions mises en place pour avoir ce type d'information. M. FAGGIO, l'informe que les déplacements des Milans sont peu connus. Des oiseaux ont été bagués (à la patte) et identifiés de marques alaires, mais cette technique reste limitée sur les données de déplacement. A moyen terme, selon les financements, il est envisagé d'équiper des Milans de GPS dans le but de mieux connaître leurs déplacements. Il rappelle que l'observation des « dortoirs » est également un bon moyen d'observation des individus.

- **« Garantir la bonne qualité des eaux et des cours d'eau du site »**

Il est rappelé que la chargée de mission participe au suivi des travaux concernant le plan de gestion du bassin versant du Reginu. Le Cabinet d'ingénierie EGIS s'est vu confier l'établissement de 3 phases de travail pour répondre à « l'étude pré-opérationnelle à la restauration, l'entretien, la gestion et la mise en valeur du bassin versant du Reginu ».

Les deux premières phases de cette étude ont pu être validées avec les remarques faites par les membres du COPIL ; non sans peines, suite à des problèmes internes au cabinet d'ingénierie. Ce dossier accuse donc un retard dans son établissement. Il est actuellement en attente de validation de la phase 3. L'animatrice devra donc renvoyer le document à l'ensemble du groupe de travail afin de recueillir leurs remarques d'ici la tenue de la réunion de validation qu'elle organisera début 2017.

Bruno VINCENTELLI, s'interroge sur les travaux prévus pour le traitement du problème de la qualité des eaux. Avec notamment la nécessité d'identifier plus précisément les rejets polluants générés par les professionnels (artisans, exploitants...) présents sur le site ; incluant par ailleurs les problèmes de dimensionnement des stations d'épuration et/ou autres type d'installations communales.

Gilles FAGGIO relaye, qu'à sa connaissance, une stagiaire de l'OEHC travaille sur les différentes sources de pollution sur ce secteur. Sophie EYHERABIDE, informe qu'elle se rapprochera des services la protection de l'eau et des milieux aquatiques, pour obtenir des informations sur ce sujet. Après renseignements, côté assainissement, la Balagne comptait deux gros points noirs (Lumio/Sant'Ambroggio et Belgodère/Lozari) dont les installations sont en cours de mise aux normes (phase de réception des travaux) et fonctionnelles. Les installations d'Avapessa et Féliceto ne fonctionnent pas toujours très bien. Ces communes prévoient de nouvelles installations à court ou moyen terme pour y remédier.



- **« Assurer une cohérence entre les préconisations du DOCOB et les projets de territoire »**

L'animatrice de site Natura 2000 doit assurer la cohérence entre le DOCOB et les projets d'urbanisme, notamment en intégrant les évaluations d'incidences concernant tous projets d'aménagement sur le site.

Pour ce faire, un mail ainsi qu'un courrier d'information sont adressés annuellement aux 8 communes présentes sur le site Natura 2000. La DDTM a réalisé un dépliant d'information relatif à la liste locale 2, disponible en mairie et rappelé en ligne via la page Facebook N2000.

Les 8 mairies présentes sur le site, doivent informer les déposataires de projets dans le périmètre Natura 2000. En effet, ces derniers peuvent être concernés par l'évaluation des incidences Natura 2000. Ce formulaire spécifique est à transmettre simultanément à leur demande de permis de construire.

Les mairies rappellent que la chargée de mission peut les aider à renseigner ce formulaire. Cette démarche est gage d'une sensibilisation accrue auprès des déposataires. Une copie du formulaire est conservée afin d'avoir une visibilité sur l'ensemble des projets d'aménagement sur le site, contribuant ainsi à une meilleure connaissance du territoire par la chargée de mission.

Afin de connaître la programmation des travaux sur les lignes hautes-tension du secteur et limiter les interactions avec les espèces d'intérêts communautaires, Gilles FAGGIO rappelle que la prise de contact avec la direction d'EDF (ENGIE) à Ajaccio doit se poursuivre.

De plus, il signale qu'un projet éolien serait envisagé entre le col de Battaglia et San Colombani, sans connaître précisément l'identité du porteur de projet. Ce territoire limitrophe au site Natura 2000 du Reginu est fortement fréquenté par les Milans de la vallée et par d'autres espèces de rapaces. Il serait donc intéressant de suivre l'évolution de ce projet.

Un questionnement sur l'état de l'avancement du SCOT Pays de Balagne a été posé. Après renseignements, ce SCOT est en cours de réalisation. Le Document d'Orientation et d'Objectif (DOO) est en phase d'être finalisé.

- **« Développer un tourisme vert »**

Sur ce point, il est rappelé qu'un travail de signalétique a été réalisé avec des « panneaux Natura 2000 » apposés sur « les totems directionnels » des sentiers inscrits au Schéma Territorial de Randonnée.

Alain COLOMBANI, informe les membres du COPIL de la création d'un nouveau sentier au départ de l'exploitation de M. GACON (apiculteur) vers l'auberge de Tesa. Ce projet est actuellement en attente de financements CTC. Il sera inscrit au Schéma Territorial de Randonnée et son entretien sera assuré dans ce cadre. Pour information, 250 km de sentiers inscrits sont déjà existants et le coût de leur entretien s'élève à 50 000 euros par an.



Par ailleurs, l'ouverture de A Casa di Losari peut permettre d'envisager la réalisation d'une ou plusieurs journées de sensibilisation du public.

- **« Maintenir une veille écologique et le suivi des espèces d'intérêt communautaire »**

Il est rappelé ici que la chargée de mission participe ponctuellement au suivi du Milan royal effectué par le CEN.

Elle est également la personne ressource pour les usagers du site et le relais d'information auprès des services compétents : opération de Codole, Milans trouvés blessés, signalement vautour fauve, participation au comptage Gypaète barbu en collaboration avec le PNRC - Parc Naturel Régional de Corse...

- **« Animation de la charte Natura 2000 »**

La mise en place de la charte Natura 2000 du Reginu a été approuvée par arrêté préfectoral en avril 2014. Les usagers du site ont été informés de sa mise en place par courrier et par diffusion dans la presse locale. Elle reste disponible en consultation dans les 8 communes du site. L'invitation à l'adhésion se poursuit par une communication continue.

Une expérimentation sur l'ouverture des milieux a été entreprise sur l'une des parcelles inscrite en charte Natura 2000, de Lionel MORTINI. Ce travail se fait en collaboration avec le CEN qui apporte les préconisations à appliquer pour cette ouverture de milieu : sélection des arbres, périodicité du girobroyage et coupe de bois (décembre/janvier).

Un point est fait sur l'utilisation de l'estampille « charte Natura 2000 Reginu » créée, mais toujours non validée. Pour ce faire, la chargée de mission se rapprochera du Président de la CC5P.

- **« Animation du DOCOB »**

En 2016, dans l'attente de la mise en œuvre du PDRC, une convention d'animation multi-sites entre la CC5P et la DDTM de Haute-Corse a permis de maintenir l'animation.

L'animation doit être pérennisée d'autant qu'un poste au sein de la CC5P lui est dédié.

Une demande de subvention FEADER, sur la nouvelle programmation du PDRC 2014/2020 a été adressée début novembre 2016 et ce pour les deux sites Natura 2000 « Vallée du Reginu » et « Chênaie verte et Juniperaie de la Tartagine ».

Sophie EYHERABIDE, rappelle que dans le cadre de la demande FEADER, cette demande sera présentée lors du COREPA - Comité Régional de Programmation des Aides de Corse - de février 2017. Néanmoins, avec la prochaine fusion, effective au 1er janvier 2017, le dossier



de demande de subvention FEADER pourrait devoir être redéposé par l'entité en charge de l'animation des sites Natura 2000 du Reginu et de la Tartagine.

## **PROGRAMME D'ACTION 2017 (cf. annexes 1)**

Ont ensuite été listées et abordées dans le détail, chacune des 8 fiches action retenues pour l'année 2017, qui sont :

### **« Préserver l'équilibre paysager du site »**

Suite à l'état des lieux dressé par M. VINCENTELLI et sa demande de participation de l'animatrice pour comprendre les raisons du peu de demande de MAEC sur la nouvelle programmation ; l'animatrice collaborera à ses côtés pour effectuer ce travail (à l'échelle du site) notamment dans le cadre de ses sorties terrain.

### **« Préserver les zones de nidifications du Milan royal »**

Les courriers annuels rappelant la présence de nids sur leurs parcelles, seront adressés aux propriétaires et exploitants pour février 2017. L'identification et la sensibilisation des propriétaires des 40 secteurs prioritaires sont à effectuer.

Des courriers de sensibilisation sur les coupes de bois (périodes à privilégier) et bonnes pratiques de nettoyage des parcelles doivent également être envoyés aux propriétaires.

Il est également à prévoir la mise en place d'une stratégie pour le maintien des arbres sénescents (utilisés par les Milans pour la construction de leurs nids). Pour cela, la chargée de mission identifiera les acteurs à solliciter pour l'aider à établir cette stratégie.

### **« Garantir la bonne qualité des eaux et des cours d'eau du site »**

L'animatrice aura la charge de remettre en route le groupe de travail sur cette problématique et d'organiser la réunion de validation dans le courant du 1er trimestre 2017.

Elle s'assurera de la bonne cohérence entre les propositions faites dans le cadre du plan de gestion du bassin versant et le DOCOB.

De plus, elle se rapprochera de l'OEHC afin de suivre les travaux réalisés par le ou la stagiaire et en tiendra informé le COPIL.



- **« Assurer une cohérence entre les préconisations du DOCOB et les projets de territoire »**

L'animatrice poursuivra son assistance aux porteurs de projets pour les évaluations des incidences Natura 2000 et suivra l'évolution du potentiel dossier éolien.

Elle sollicitera la direction de l'EDF pour obtenir la programmation des travaux prévus sur le secteur.

- **« Développer un tourisme vert »**

L'animatrice continuera de suivre l'évolution du maillage des sentiers inscrits au schéma territorial de randonnée (CCBVIR) auprès de la nouvelle entité, à l'issue de la fusion au 1er janvier 2017 des 2 Communautés de communes.

Elle pourra soutenir les travaux, notamment pour l'évaluation des incidences N2000, la création de sentier y étant soumis au titre de la liste locale 2.

Comme souhaité, un point sur le SCOT Pays de Balagne sera fait au prochain COPIL.

- **« Maintenir une veille écologique et le suivi des espèces d'intérêt communautaire »**

Pour l'année 2017, et ce afin d'optimiser la connaissance de l'espèce et du territoire par la chargée de mission, la participation de l'animatrice au travail de suivi du Milan royal, assuré par le CEN, va être renforcé. Un territoire défini sera attribué à l'animatrice qui en effectuera seule le suivi.

De plus, la reprise du suivi annuel de points d'écoute (arrêté en 2011 faute de financements), va être réalisés par le CEN afin d'améliorer les connaissances, notamment l'évolution des populations sur les autres espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site Natura 2000.

- **« Animation de la charte Natura 2000 »**

Le travail de l'animatrice doit être poursuivi sur cette action, notamment par :

- la réalisation des états des lieux pour les adhérents 2016,
- la poursuite de la communication pour sensibiliser les potentiels adhérents,
- la promotion du travail sur l'ouverture des milieux auprès de l'ensemble des signataires de la charte, puisque pour rappel, cette ouverture des milieux reste nécessaire et bénéfique à l'écologie du Milan royal,
- la finalisation et l'utilisation de l'estampille « signataire charte Natura 2000 » pour les adhérents qui le souhaite.



## - « **Animation du DOCOB** »

Les grands points de l'animation ont été ré-exprimés ici, avec notamment, la question de la pérennisation du poste d'animatrice de site avec la demande de financements FEADER.

L'animatrice poursuivra son rôle quant au support administratif et logistique de l'animation du site, à la mise en œuvre des fiches actions du DOCOB et à la poursuite des actions de communication (Facebook, site internet, dépliant 3 volets, flyer reco, lettre d'information, participation à la vie du réseau, participation et organisation à diverses manifestations...).

Une actualisation du DOCOB, notamment la mise à jour du diagnostic et des fiches actions sera débutée par l'animatrice en 2017.

## **RELEVÉ DE DECISIONS**

- Attente de la COREPA de février 2017, pour représenter la demande de financements FEADER au nom de l'entité en charge de l'animation du site à l'issue de la fusion des 2 Communautés de communes, effective au 1<sup>er</sup> janvier 2017.
- Suivre les travaux (OEHC et 3 communes concernées) de mise en place d'une surveillance du site de Codole, à la suite de l'opération « Per U Reginu ».
- Avec l'agent OEC, Bruno VINCENTELLI, suivre la contractualisation des MAEC sur le territoire. Evaluation de l'intérêt des potentiels bénéficiaires à l'échelle du site.
- Poursuivre et renforcer le travail de suivi du Milan royal avec le CEN Corse. Envoi des courriers de sensibilisation aux propriétaires. Poursuivre la veille écologique sur le site.
- Relancer les travaux de validation de la phase finale du plan de gestion du bassin versant du Reginu. Assurer la bonne articulation et cohérence avec le DOCOB.
- Suivre et assurer une visibilité sur les évaluations des incidences faites sur le site.
- Contacter l'EDF pour connaître les travaux futurs sur les lignes hautes-tension.
- Suivre le projet éolien aux abords du site.
- Faire un point sur l'état d'avancement du SCOT du Pays de Balagne.
- Suivre l'évolution du maillage des sentiers inscrits au schéma territorial de randonnée.
- Mettre à profit la maison d'accueil et d'informations « A Casa di Losari », pour l'organisation d'actions de sensibilisation du public.
- Poursuivre le développement de la charte Natura 2000 sur le site.



- Attente de la fusion, pour la parution et distribution de la seconde lettre d'information, distribuée sur les 10 communes concernées par les sites Natura 2000 du Reginu et celui de la Tartagine.
- Validation du programme d'actions 2017 présenté par l'animatrice.

La séance s'est achevée à 11h35.

## **PROCHAINES ECHEANCES**

Février 2017 : retour de la CTC sur la demande de financement FEADER